

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 2 ème catégorie

Monsieur le Maire

Je soussigné(e), Thierry DELORT, président de l'Office de Tourisme de Barbazan, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à BARBAZAN

du samedi 09 août 2014 au samedi 09 août 2014
de 14:00:00 à 00:00:00 à l'occasion de
31 notes d'été

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le mardi 03 juin 2014
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu l'article L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique. - M Thierry DELORT, président de l'Office de Tourisme de Barbazan

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 2 ème catégorie

du samedi 09 août 2014 au samedi 09 août 2014
de 14:00:00 à 00:00:00 à l'occasion de

31 notes d'été

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le mardi 03 juin 2014

